



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 septembre 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 26 septembre 2011

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2011

COMMISSION COMMUNALE POUR
L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES
HANDICAPEES - CREATION

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi
26 septembre 2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGUE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : M. Michel GENDREAU

Excusés ayant donné pouvoir :

- Delphine PAGE donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Pilar BAUDIN donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE

DIRECTION DE PROJET AGENDA
21

**COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES
PERSONNES HANDICAPEES - CREATION**

Monsieur Christophe POIRIER Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

La loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » marque une avancée importante dans la prise en compte du handicap dans tous les domaines de la vie sociale. Elle pose l'obligation pour les communes de 5000 habitants et plus de créer une Commission pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Engagée dans une politique d'intégration des personnes handicapées depuis plusieurs années, la Ville de Niort souhaite poursuivre son action à travers la mise en place de cette commission et ainsi donner un nouveau cadre de consultation et de gouvernance en matière d'accessibilité et de handicap sur son territoire.

En vertu de l'article L. 2143-3 du Code général des collectivités territoriales, le rôle de cette commission sera de :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;
- établir un rapport annuel présenté en conseil municipal.

Elle remplira une mission de consultation et de concertation quant aux dossiers touchant au domaine du handicap et de l'accessibilité.

Elle informera la Commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées de ses travaux afin d'assurer leur cohérence au niveau territorial.

Conformément à la législation, la commission sera présidée par Madame le Maire et sera composée notamment de représentants du Conseil municipal, d'associations d'usagers et d'associations de personnes handicapées. La liste des membres sera dressée par arrêté municipal.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- créer la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Christophe POIRIER